



Commune - LEVES

Document de valorisation financière et fiscale 2017

TRES. CHARTRES METROPOLE



MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Les recettes de fonctionnement

S
T

Les recettes budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à encaissement) ou d'ordre (sans encaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les produits issus de la fiscalité directe locale (TH, TFB, TFNB, TAFNB, CFE, CVAE, IFR, TASCOR, FNGIR) nets des reversements.
2. Les dotations et participations de l'État et des autres collectivités (dont la DGF)
3. Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics).
4. Les produits financiers.

La structure des produits de fonctionnement, encaissés par la commune de Lèves, en 2017 a été quasiment identique à celle de l'exercice précédent. Les recettes fiscales demeurent, avec 60%, la première source de financement de la commune suivies par les recettes provenant des dotations et participations et enfin des produits générés par la valorisation du patrimoine.

REPERES

2017

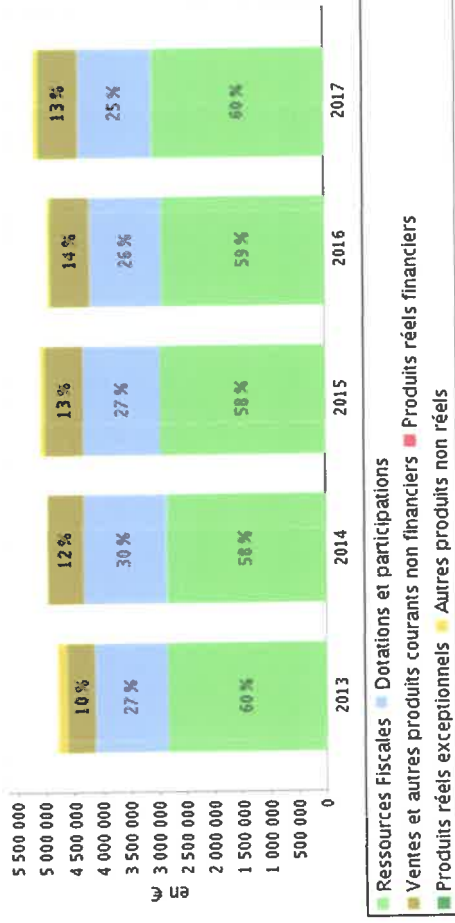
En €/hab	Montant en € par hab pour la strate de référence		
	Commune	Département	Région National
Ressources Fiscales	523	793	731 753
Dotations et participations	222	190	219 236
Ventes et autres produits courants non financiers	112	137	126 119
Produits réels financiers	0	0	4 3
Produits réels exceptionnels	2	5	6 9

Strate de référence :

F5905

Régime fiscal : FPU : Communes de 5 000 à 10 000 habitants

L'écart, entre la commune de Lèves et les communes de taille similaire, s'est creusé en 2017 par rapport à l'exercice précédent. En effet, la différence de recettes encaissées par habitant s'établissait à - 235€ en 2016 contre -266€/hbt en 2017, soit une évolution négative de 13%.



On constate toujours une moindre collecte de recettes dans la commune par rapport aux communes de sa strate. Ainsi, la commune encaisse annuellement 859€/hbt de recettes de fonctionnement alors que la moyenne de sa strate départementale est égale à 1 125€/hbt ce qui représente une différence de - 23,8%.

Cette différence provient de recettes fiscales inférieures de 34% par rapport aux communes de taille similaire. De même, les recettes provenant de l'activité propre de la commune sont plus basses de 18%. Seules les dotations et participations encaissées par la commune, soit 222€/hbt, sont plus élevées dans la commune de 17%.

Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement met en perspective les recettes comptabilisées par rapport à la prévision budgétaire.

TAUX DE REALISATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN 2017

Ressources Fiscales	101,19%
Dotations et participations	106,60%
Produits courants	107,55%
Produits financiers	110,00%

Les dépenses de fonctionnement

S T

Les dépenses budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à décaissement) ou d'ordre (sans décaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances ...).
2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
3. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus ...).
4. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation ...).
5. Les charges exceptionnelles.
6. Les charges d'ordre (exemples : dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées, différences sur réalisations positives transférées en investissement).

REPERES

2017

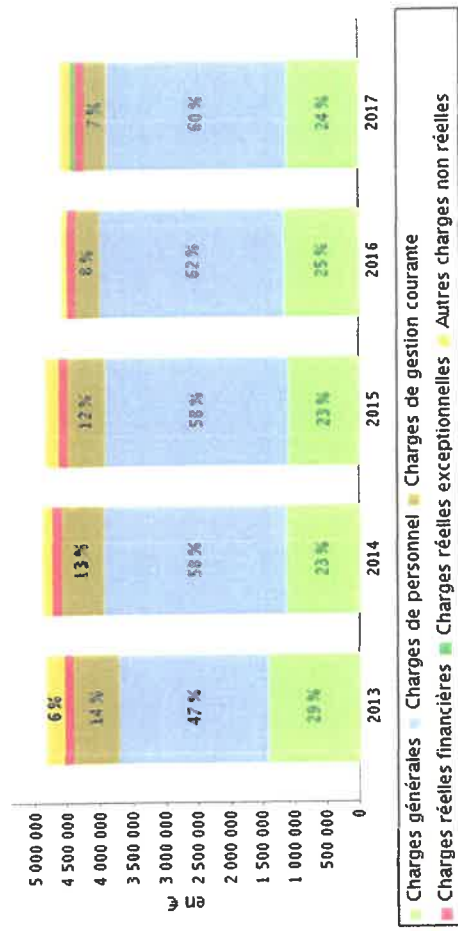
En €/hab	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Charges générales	189	272	252	252
Charges de personnel	470	449	551	534
Charges de gestion courante	54	167	91	120
Charges réelles financières	24	25	26	28
Charges réelles exceptionnelles	13	3	11	6

Strate de référence :

P 5905

Régime fiscal : FPU ; Communes de 5 000 à 10 000 habitants

équivalentes. La situation s'est légèrement améliorée entre 2016 et 2017 puisque désormais la commune dépense 166€ de moins que les communes de sa strate contre 153€ auparavant.



La structure des dépenses de fonctionnement de la commune n'a que faiblement évolué au cours du dernier exercice. Les charges salariales demeurent, avec 60%, la première catégorie de dépenses. Par importance, elle est suivie par les charges générales avec 24%, les charges de gestion courante avec 7%. La différence est représentée par les charges financières et les charges exceptionnelles.

Globalement, les dépenses de fonctionnement de la commune sont inférieures de 166€/hbt par rapport à la moyenne des communes de sa strate départementale (750€ contre 916€/hbt). Cette différence est justifiée par des charges générales et des charges de gestion courantes inférieures respectivement de 30% et de 67%. Néanmoins, les charges salariales de la commune sont supérieures de 4,7%. Les charges financières sont par contre

Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement met en perspective les dépenses comptabilisées au regard de la prévision budgétaire.

TAUX DE REALISATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2017

Charges générales	99,37%
Charges de personnel	97,22%
Charges de gestion courante	92,16%
Charges réelles financières	93,91%

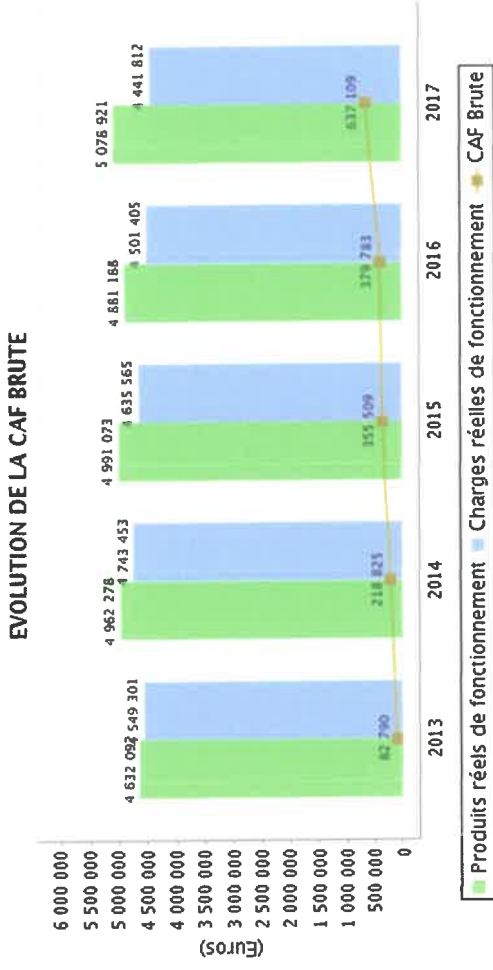
L'autofinancement brut et net

La capacité d'autofinancement brute

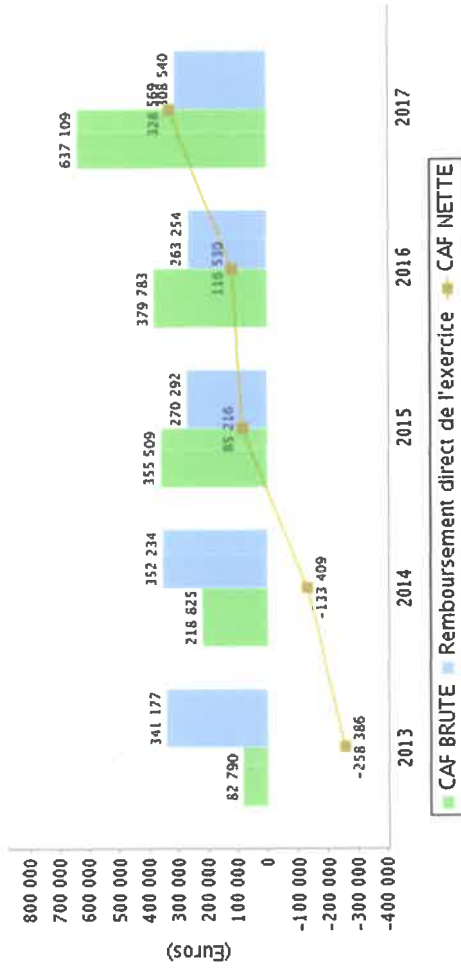
La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisations) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

La CAF brute a fortement progressé en 2017 passant de 379k€ en 2016 à 637k€ en 2017. Cette évolution provient à la fois d'une forte augmentation des recettes qui sont passées de 4 881k€ à 5 078k€ et d'une baisse des dépenses qui ont atteint 4 441k€ contre 5 078k€ l'année précédente.

Cette CAF brute représente 12,5% du total des recettes de fonctionnement.



EVOLUTION DE LA CAF NETTE



La capacité d'autofinancement nette

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

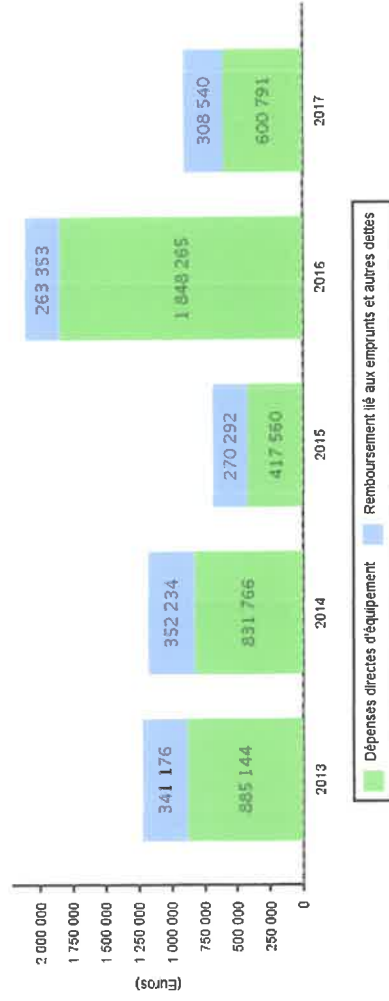
La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

On constate que l'accroissement de la CAF brute a permis de faire sensiblement progresser la CAF nette. Cette dernière a quasiment triplée passant de 116k€ à 328k€.

Cette évolution est très favorable car elle permet à la commune de se dégager

Les opérations d'investissement

EVOLUTION DES PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



REPERES

En €/hab	2017		
	Commune	Département	Région National
Dépenses directes d'équipement	101	406	238 296
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes	52	61	81 84

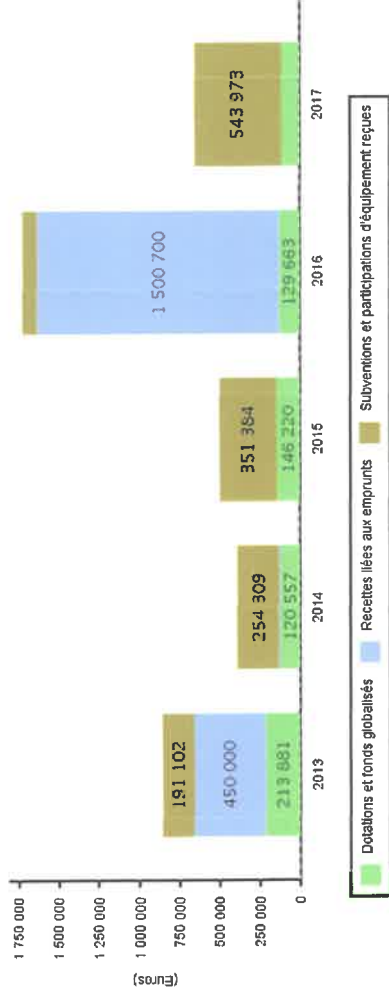
TAUX DE REALISATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2017

Dépenses directes d'équipement (1)	30,62%
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes (2)	99,21%

(1) dépenses d'équipement, opérations d'ordre incluses

(2) les dépenses liées aux emprunts et dettes assimilées correspondent aux opérations budgétaires enregistrées au débit du compte 16 (sauf 16449, 1645, 166 et 1688)

EVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT



REPERES

En €/hab	2017		
	Commune	Département	Région National
Dotations et fonds globalisés	19	35	47 50
Recettes liées aux emprunts	0	129	70 72
Subventions et participations d'équipement reçues	92	66	45 55

TAUX DE REALISATION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT EN 2017

Dotations et fonds globalisés	88,27%
Recettes liées aux emprunts (3)	100,00%
Subventions et participations d'équipement reçues	48,47%

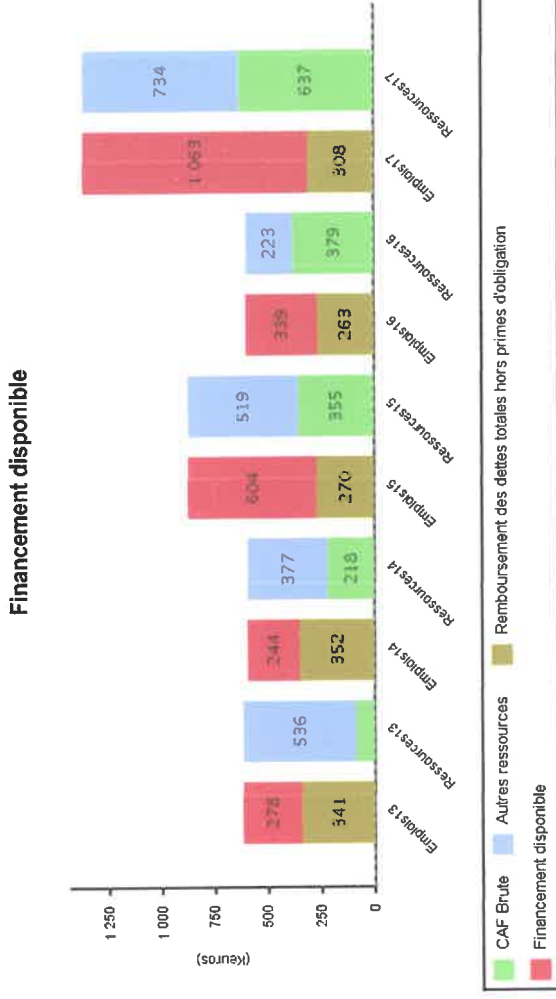
(3) les recettes liées aux emprunts correspondent aux opérations budgétaires enregistrées au crédit du compte 16 (sauf 16449, 1645, 166 et 1688)

Le financement des investissements

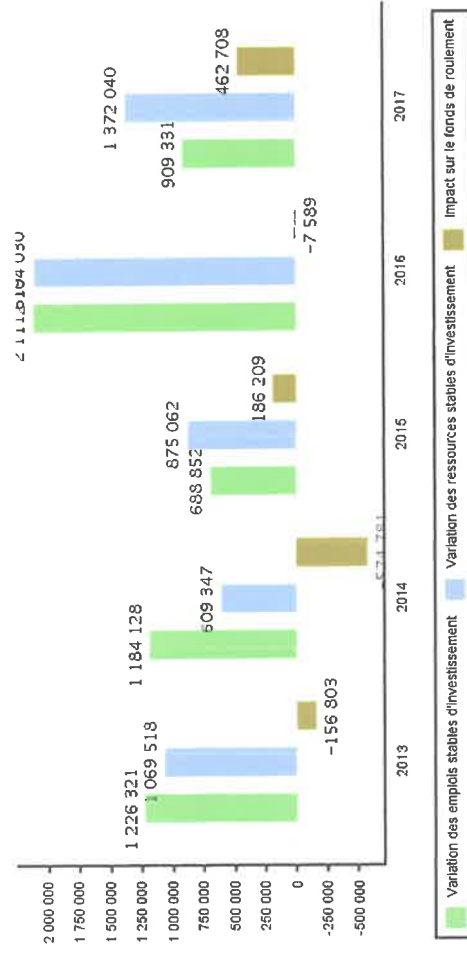
Le financement disponible

Le financement disponible représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes. Il se compose des éléments suivants :

1. La CAF nette,
2. Les subventions et dotations d'investissement,
3. Les cessions d'actif.



Financement des investissements



Le financement des investissements

L'ensemble des dépenses d'investissement s'apparente à des emplois (dépenses d'équipement, remboursements de dettes, autres...). Parallèlement, l'ensemble des moyens financiers dont dispose la collectivité constitue des ressources (CAF, plus-values de cession, dotations et subventions, emprunts...). Le solde entre le total des ressources et le total des emplois représente l'impact sur le fonds de roulement.

La variation du fonds de roulement correspond :

1. à un prélèvement sur les réserves lorsque les ressources d'investissement de la collectivité sont inférieures à son niveau de dépenses d'investissement,
2. à un abondement des réserves lorsque les dépenses d'investissement se révèlent inférieures aux ressources (dont emprunts nouveaux) que la collectivité peut mobiliser.

Bilan

BILAN EN 2017

ACTIF	PASSIF
Actif immobilisé brut 25 052 516	Ressources propres 21 594 186
Actif circulant 302 111	Dettes financières 4 102 705
Trésorerie 487 392	Fonds de roulement net global 644 376
	Passif circulant 145 127
	BFR 156 983

$$\text{Trésorerie} = \text{FDR} - \text{BFR} =$$

487 392

Le bilan retrace le patrimoine de la commune au 31 décembre de l'exercice.

1. A l'actif (partie gauche) figurent les immobilisations (actif immobilisé tel que terrains, bâtiments, véhicules...), les créances (titres de recettes en cours de recouvrement) et les disponibilités (ces biens non durables constituent l'actif circulant).

2. Au passif (partie droite) figurent les fonds propres de la collectivité (dotations, réserves, subventions), le résultat et les dettes financières ainsi que les dettes envers les tiers (mandats en instance de paiement).

Le bilan est ici représenté sous sa forme " fonctionnelle " .

Les ressources stables (réserves, dotations, dettes) doivent permettre le financement des emplois stables (les immobilisations), ce qui permet de dégager un excédent de ressources stables appelé " fonds de roulement " . Ce fonds de roulement doit permettre de financer les besoins en trésorerie (besoins en fonds de roulement) dégagés par le cycle d'exploitation de la collectivité (différence dans le temps entre les encaissements et les décaissements).

La situation patrimoniale de la commune apparaît satisfaisante. Elle dégage un fonds de roulement positif en forte augmentation (644k€ en 2017 contre seulement 181k€ un an plus tôt).

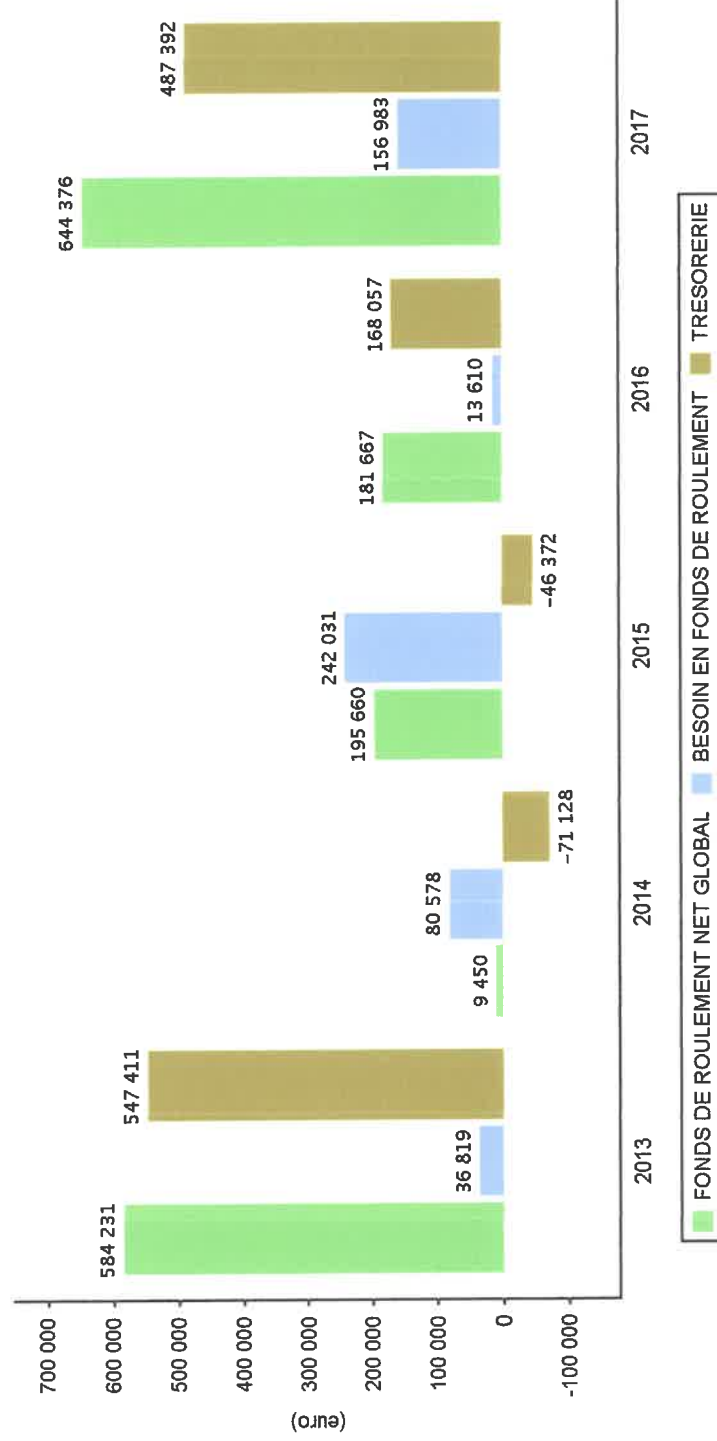
Elle dispose d'un besoin en fonds de roulement également positif de l'ordre de 157k€ contre 13k€ pour l'exercice précédent. Cette évolution est principalement due à un gonflement de l'actif circulant.

En conséquence, la trésorerie de la commune, au 31 décembre, était égale à 487k€ contre seulement 168k€ un an auparavant. Elle permet de financer 39 jours de dépenses de fonctionnement ce qui permet d'éviter d'avoir à connaître des problèmes de trésorerie.

L'équilibre financier du bilan

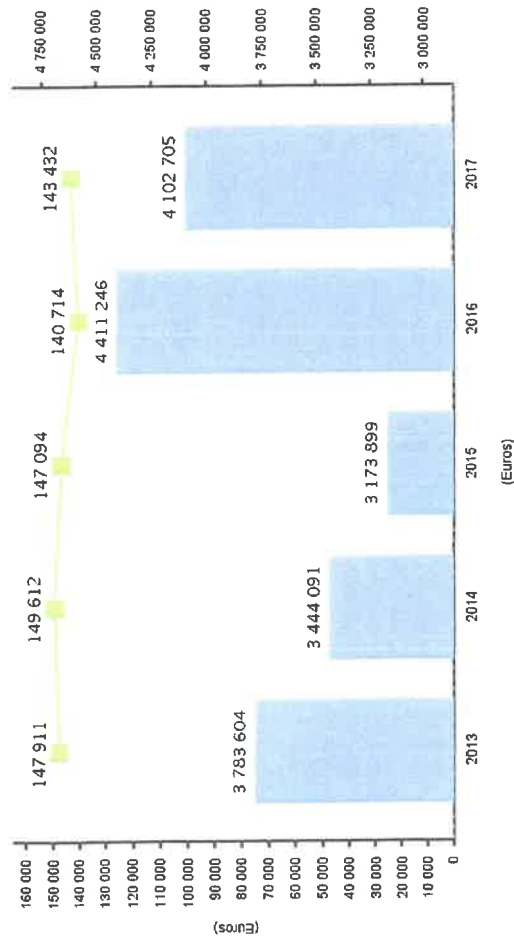
Le fonds de roulement	Le besoin en fonds de roulement	La trésorerie
<p>Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et les réserves, les subventions d'équipement, les emprunts) et les immobilisations (investissements réalisés et en cours de réalisation).</p> <p>Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.</p>	<p>Le besoin en fonds de roulement (BFR) est égal à la différence entre l'ensemble des créances et stocks et les dettes à court terme (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales...). Une créance constatée, non encaissée, génère un besoin de fonds de roulement (c'est-à-dire de financement) alors qu'une dette non encore réglée vient diminuer ce besoin. Le BFR traduit le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.</p>	<p>La trésorerie du bilan comprend le solde du compte au Trésor, mais également les autres disponibilités à court terme comme les valeurs mobilières de placement. Elle apparaît comme la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement</p>

Evolution des éléments du bilan



Endettement

Évolution des dettes et des charges financières



L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

Le montant du capital restant dû est égal à 4 102k€ à la fin de l'exercice 2017. Il correspond à un peu moins de 10 mois de recettes de fonctionnement.

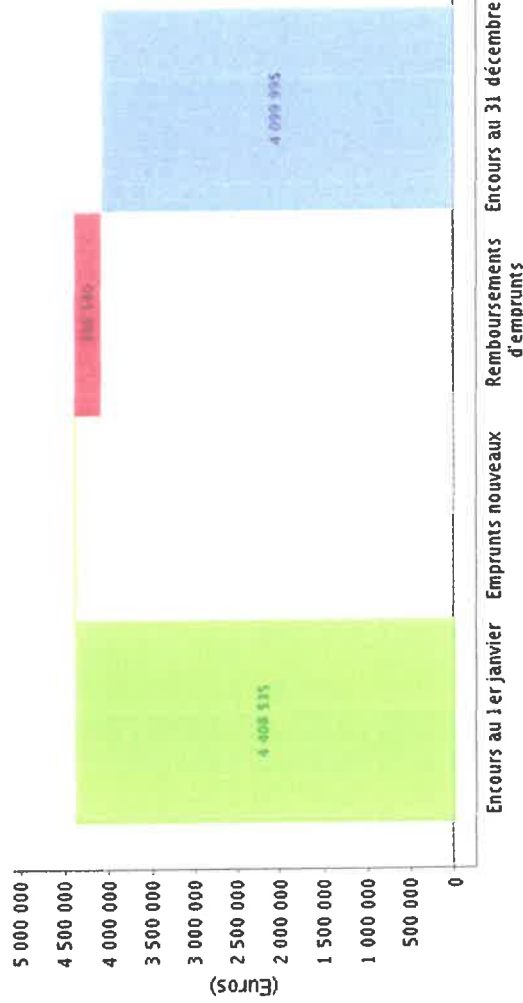
Cette situation est en amélioration par rapport à l'exercice précédent compte tenu de l'absence de souscription de nouveaux emprunts en 2017 et parallèlement de la progression des recettes de fonctionnement.

Charges financières | Dettes Financières

L'encours de dettes au 31 décembre de l'exercice représente le solde à rembourser au terme de l'année compte tenu:

- des nouvelles dettes souscrites au cours de l'exercice (emprunts nouveaux)
- des dettes remboursées durant l'exercice (remboursements d'emprunts).

Variation des emprunts bancaires et dettes assimilées en 2017



Éléments concernant la fiscalité directe locale

Les bases

La DGFiP notifie chaque année courant février / mars les bases prévisionnelles d'imposition aux collectivités en matière de :

1. taxe d'habitation (TH)
 2. taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)
 3. taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)
 4. cotisation foncière des entreprises (CFE), le cas échéant suivant le régime fiscal des collectivités.
- Ces bases prévisionnelles servent au vote des taux d'imposition.

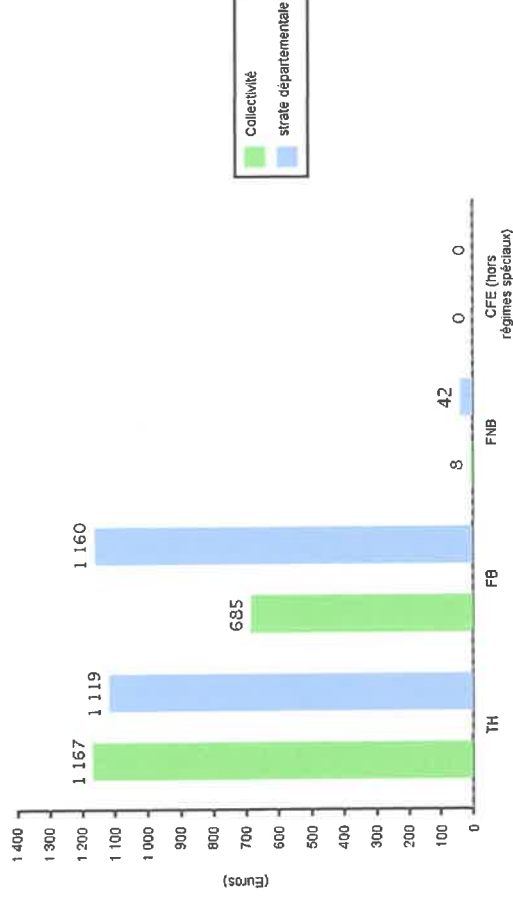
En matière fiscale, la commune ne dispose pas de marges de manœuvre importantes. Elle possède juste un peu de potentiel en matière de TH mais pas pour les autres impôts.

STRUCTURE DES REDUCTIONS DE BASES ACCORDÉES SUR DELIBERATION(S) EN 2017

Aucune délibération votée - Représentation graphique impossible



COMPARAISON DES BASES EN 2017 (en €/ha)



Strate de référence :

Régime fiscal : FPU : Communes de 5 000 à 10 000 habitants

En application des dispositions ouvertes par le Code général des impôts, les collectivités ont la possibilité de voter des abattements et des exonérations en faveur de leurs contribuables. Ces réductions viennent diminuer les bases imposées à leur profit.

Ces réductions de bases, décidées par les assemblées locales, n'ouvrent donc pas droit au versement d'allocations compensatrices contrairement à celles décidées par le législateur.

Principalement, ces réductions de bases sont :

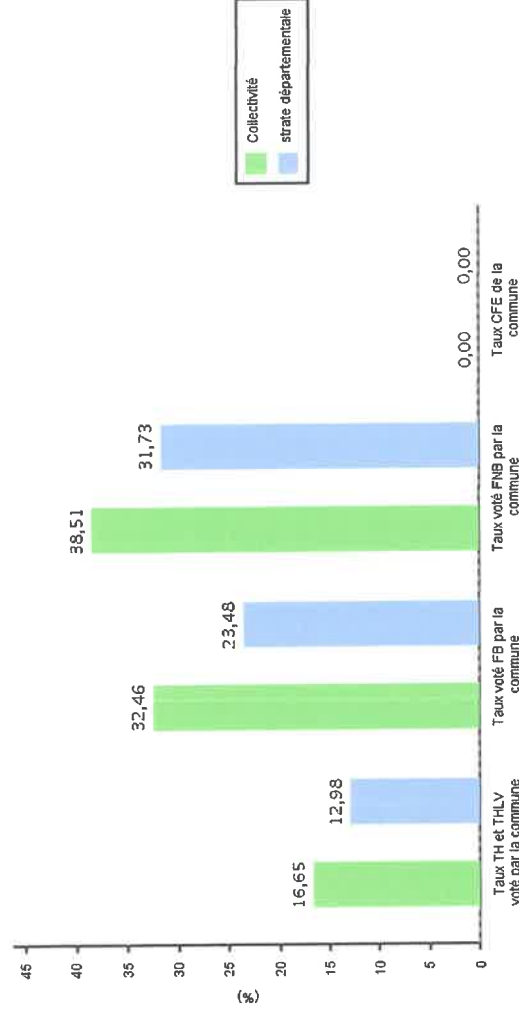
1. des majorations d'abattements de taxe d'habitation voire des abattements facultatifs de taxe d'habitation,
2. des exonérations de taxes foncières en faveur de certains logements, certains investissements voire certaines entreprises,
3. des exonérations de CFE en faveur de certaines entreprises.

Les taux

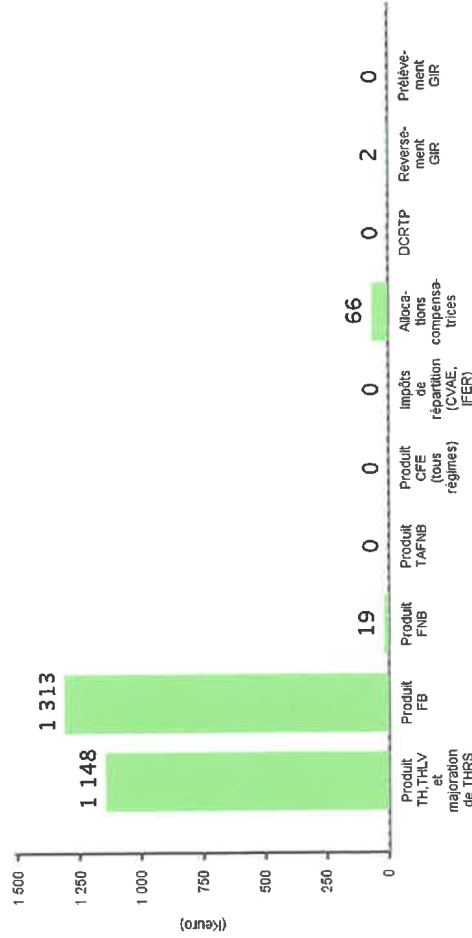
Chaque année, les collectivités votent les taux qui seront appliqués aux bases d'imposition prévisionnelles qui leur ont été notifiées par les services de la DGFIP. Des règles de plafond et de lien encadrent l'évolution de ces taux. Ces taux appliqués aux bases d'imposition permettent d'établir les cotisations dues par les redevables.

En matière de taux, on constate que toutes les catégories d'impôts possèdent des taux plus élevés dans la commune que dans les autres communes de taille similaire au niveau départemental. Donc, la possibilité de recours à une augmentation des taux d'imposition apparaît dès lors assez difficile à envisager.

COMPARAISON DES TAUX EN 2017



STRUCTURE DES PRODUITS DE FISCALITE DIRECTE LOCALE EN 2017



Les produits

Les recettes de la fiscalité directe locale perçues par les collectivités sont issues :

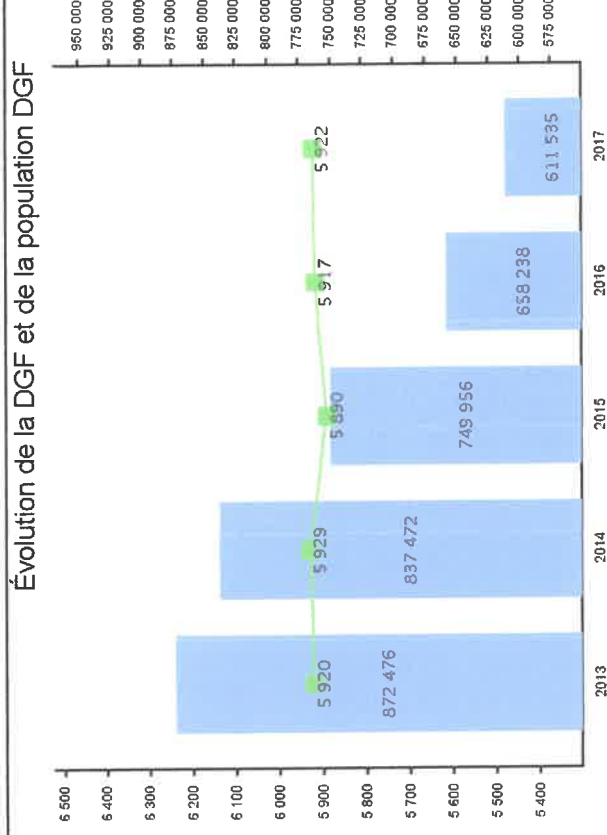
1. du produit des bases par les taux votés pour la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la cotisation foncière des entreprises,
2. des impôts locaux dits de "répartition" (CVAE, IFER, TASCOM),
3. des mécanismes de garantie des ressources consécutifs à la réforme de la fiscalité directe locale suite à la suppression de la taxe professionnelle (DCRTP, FNGIR).

Éléments concernant les dotations

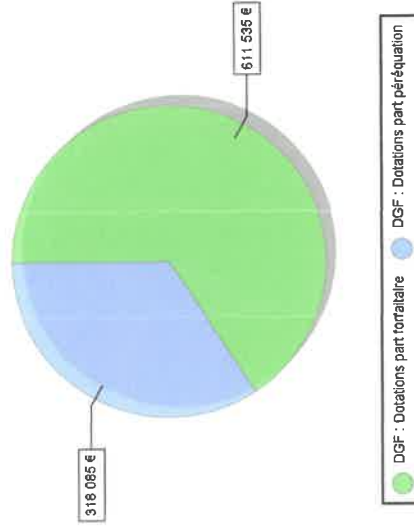
Évolution de la DGF (part forfaitaire)

La dotation globale de fonctionnement (DGF) représente la participation de l'État au fonctionnement des collectivités territoriales. Elle constitue une ressource libre d'emploi pour les communes et les groupements à fiscalité propre.

L'examen de l'évolution des encaissements au titre de la DGF montre une réduction drastique des versements opéré par l'État au cours de la période d'observation.



STRUCTURE DE LA DGF 2017



Structure de la DGF

Pour les communes, la DGF se structure autour de deux composantes :

1. une part forfaitaire (calculée par rapport à la population, la superficie),
2. une ou plusieurs part(s) de péréquation (DSUCS, DSR, DNP).

Pour les groupements à fiscalité propre, la DGF se structure autour de deux composantes également :

1. une dotation d'intercommunalité (calculée par rapport à sa population, son CIF, son potentiel fiscal)
2. une dotation de compensation (dotation correspondant aux montants de l'ancienne compensation "part salaires" et de la compensation des baisses de DCTP)

La commune de Lèves a connu un bon exercice en 2017. Elle a enregistré une forte augmentation de sa CAF brute grâce à un effort simultané de progression de ses recettes et de baisse de ses dépenses de fonctionnement. Cet effet conjugué a permis un triplement de la CAF nette et a généré une plus forte capacité d'autofinancement de ses investissements.

Cette amélioration de la structure du fonctionnement s'est accompagnée d'une augmentation de son fonds de roulement . Malgré un gonflement du besoin en fonds de roulement, la commune a généré une meilleure trésorerie qui lui permet de financer un peu plus d'un mois de dépenses de fonctionnement ce qui apparaît suffisant pour limiter le recours à une ligne de trésorerie.

En matière d'emprunts, le poids de la dette correspond à 10 mois de recettes de fonctionnement ce qui traduit un endettement modéré.

Cette situation intéressante réclamera d'être pérennisée à l'avenir afin de dégager encore plus de facilités de gestion d'autant plus qu'aujourd'hui la commune dispose de peu de marges de manœuvre en matière fiscale.